



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 janvier 2021  
Français  
Original : anglais

## Application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

### Vingt-neuvième rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits survenus en ce qui concerne les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, depuis mon précédent rapport, daté du 6 novembre 2020 (S/2020/1089).

#### II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus, ou la restitution de leurs dépouilles

2. Le 22 novembre 2020, le Ministère koweïtien des affaires étrangères a annoncé dans une déclaration que les analyses d'ADN effectuées au Koweït et en Iraq avaient permis d'établir de manière concluante que des restes humains, retrouvés en Iraq, appartenaient à sept nationaux du Koweït, disparus depuis 1991. Le 10 janvier 2021, le Ministère a publié une déclaration pour annoncer que l'identification par ADN d'autres restes humains, également retrouvés en Iraq, avait été concluante pour établir qu'ils appartenaient à 13 nationaux du Koweït et d'États tiers, portés disparus depuis 1991. Les 20 dépouilles humaines avaient été exhumées d'un charnier à Samaoua (province du Mouthanna) en mars 2019 et transférées d'Iraq au Koweït en août 2019 aux fins d'une identification par ADN. Dans ses deux déclarations, le Ministère a communiqué les noms des personnes disparues, confirmant qu'il avait informé leurs familles. Il a exprimé sa gratitude au Gouvernement iraquien, aux membres de la Commission tripartite et de son Sous-Comité technique, au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dont les efforts avaient contribué à l'identification des restes de 20 nationaux du Koweït et d'États tiers, portés disparus depuis 1991.

3. Entre-temps, des experts médico-légaux et des spécialistes koweïtiens ont poursuivi le processus complexe d'identification des restes humains exhumés des charniers de Samaoua en mars 2019 et janvier 2020, qui avaient été remis par l'Iraq au Koweït en août 2019 et en septembre 2020, respectivement. Le processus nécessite le réassemblage des restes humains qui avaient été tous mélangés et l'extraction et



l'analyse de l'ADN. Les résultats de cette analyse seront croisés avec les données figurant dans la base koweïtienne des personnes portées disparues, ce qui permettra d'achever le processus d'identification.

4. Le 10 décembre, ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale a rencontré l'Ambassadeur du Koweït en Iraq, Salem al-Zamanan, pour examiner le dossier des nationaux du Koweït portés disparus et des biens koweïtiens disparus. Ils se sont félicités de la déclaration faite à la presse par le Conseil de sécurité, le 24 novembre, sur la coopération en cours entre l'Iraq et le Koweït dans la recherche des nationaux du Koweït et d'État tiers portés disparus. L'Ambassadeur a noté que le Koweït poursuivait le processus d'identification par ADN des restes humains retrouvés à Samaoua.

5. La 114<sup>e</sup> réunion du Sous-Comité technique et la cinquantième session de la Commission tripartite se sont tenues les 12 et 14 janvier 2021, à Koweït et à Bagdad, respectivement, les participants y assistant virtuellement ou en personne. À la réunion du Sous-Comité technique, le Représentant koweïtien a remercié l'Iraq du récent transfert des 20 dépouilles humaines trouvées à Samaoua en janvier 2020, qui ont été remises au Koweït le 16 septembre 2020. Il a remercié la MANUI dont les moyens aériens ont été utilisés en vue du transfert des restes humains de l'Iraq au Koweït. En ce qui concerne les restes trouvés en mars 2019 et transférés au Koweït en août 2019, le Représentant koweïtien a expliqué qu'ils étaient très fragmentés et que la procédure d'identification avait pris plus de temps que prévu. Il a souligné que l'identification réussie des restes de 20 nationaux koweïtiens et d'États tiers portés disparus depuis 1991, annoncée par le Koweït le 22 novembre et le 10 janvier, avait été le résultat d'efforts conjoints, tels que l'exploration active des sites de Samaoua par l'équipe du Ministère iraquien de la défense.

6. Le représentant iraquien a transmis pour sa part ses condoléances aux familles des 20 Koweïtiens portés disparus, qui ont été identifiés. Il a fait le point sur d'éventuels sites d'inhumation à Samaoua, Khamissiyé, Karbala et Salman Pak en Iraq. En raison des restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), aucune nouvelle excavation n'a été effectuée pendant la période considérée. Il a déclaré que des dirigeants irakiens étaient prêts à se rendre de nouveau sur le site K3 à Karbala une fois que la situation sanitaire se serait améliorée et a proposé que son pays s'attache en premier lieu à mieux délimiter la zone de recherche, à l'aide des informations supplémentaires fournies par les États-Unis d'Amérique. Il a noté que des responsables du Ministère iraquien de la défense, qui s'étaient rendus sur le site de Khamissiyé, prévoyaient de rétablir le contact avec un témoin principal afin de répertorier des zones d'excavation possibles.

7. Le CICR continue de travailler avec la Commission tripartite, notamment pour ce qui est d'analyser l'imagerie des années 1990 ayant trait aux sites K3 et Khamissiyé.

8. Au sujet de sites d'inhumation éventuels au Koweït, un témoin s'est manifesté, affirmant avoir des informations sur le site de la base navale du Koweït. L'Iraq et le Koweït ont commencé à examiner cette source d'information au cours de la période considérée.

9. La Commission tripartite a renouvelé à sa cinquantième session le mandat du Sous-Comité technique, réaffirmant son soutien constant et total au dossier, ainsi qu'au rôle d'observateur officiel de la MANUI. La Commission a confirmé la clôture officielle des dossiers de 20 nationaux du Koweït et d'État tiers portés disparus depuis 1991, correspondant aux restes humains identifiés à la suite d'analyses d'ADN concluantes. À la réunion, la Commission a également adopté les directives générales relatives au transfert des restes humains entre l'Iraq et le Koweït, qui avaient été

établies par le CICR en 2019. Elles comprennent une section sur la communication publique, qui avait été approuvée par les membres du Sous-Comité technique à sa 114<sup>e</sup> réunion en tant qu'annexe contraignante aux protocoles sur le transfert des restes humains de 2003.

10. La formation prévue par la MANUI à l'intention du personnel du Ministère iraquien de la défense à l'utilisation de géoradars au cours des fouilles dans les sites d'inhumation a de nouveau été reportée en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de mouvement associées.

11. Le Ministère iraquien de la défense s'est déclaré de nouveau résolu à diffuser des appels à témoins dans les médias sur une base trimestrielle, en invitant ceux qui disposent d'informations sur les personnes et les biens koweïtiens disparus à se manifester.

### **III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens**

12. En raison des contraintes imposées par la pandémie en cours, aucun fait nouveau important sur la restitution des biens koweïtiens, y compris les archives nationales, n'a été signalé durant la période considérée. Le transfert des biens koweïtiens précédemment retrouvés, notamment les microfilms et les ouvrages scientifiques, a été reporté en raison des restrictions de mouvement liées à la COVID-19.

### **IV. Observations**

13. L'identification des restes humains de 20 nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus représente un progrès considérable concernant ce dossier humanitaire important, 16 ans après la précédente identification. Je fais part de mes profondes condoléances aux familles des victimes, qui ont attendu près d'une trentaine d'années pour avoir ces réponses. La percée historique a pu avoir lieu grâce à la coopération établie de longue date entre l'Iraq et le Koweït, avec le ferme appui de la Commission Tripartite et du CICR. Malgré les problèmes multiples auxquels l'Iraq fait face, les enquêtes menées par le Ministère de la défense de ce pays, qui reflètent l'attachement de son gouvernement à la recherche des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, donnent des résultats. J'espère que les travaux méticuleux et persistants effectués par les équipes médico-légales koweïtiennes permettront d'identifier d'autres restes humains, afin d'apporter un certain réconfort aux familles des Koweïtiens encore portés disparus.

14. Je félicite les membres de la Commission Tripartite et du Sous-Comité technique de leurs précieuses contributions qui ont permis de faire progresser cet important dossier humanitaire. Tous les partenaires doivent à présent mettre à profit les succès récents afin que la recherche des personnes portées disparues continue d'avancer.

15. Sur la question des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales de ce pays, l'action menée par l'Iraq en 2020 pour recenser ces biens était encourageante, et je demande de nouveau qu'ils soient promptement remis au Koweït dès que les conditions seront réunies. J'engage le Gouvernement iraquien à revigorer la recherche des archives nationales koweïtiennes disparues en particulier, au vu de leur grande importance historique, et à faire appel à des compétences spécialisées, le cas échéant.

16. Ma Représentante spéciale pour l’Iraq, ma Représentante spéciale adjointe et le personnel de la MANUI sont déterminés à faire progresser le dossier, au moyen d’une collaboration étroite avec les Gouvernements iraquien et koweïtien, le CICR et d’autres partenaires. Je tiens à remercier sincèrement Alice Walpole pour ses bons et loyaux services depuis 2017 à l’Organisation des Nations Unies en Iraq, notamment pour ce qui est de faire avancer avec succès cet important dossier Iraq-Koweït.

---